

**CA 4 – Procès Verbal****14/04/07**

**Administrateurs présents :** Marie Chaudières (DR Atlantique), Anne Evrard (DR IdFC), Quentin Duru (Secrétaire National), Carole Marie (DR Occitanie), Christophe Guilloux (représentant des salariés), Marie Gautier (GO), Alexis Saurin (IdFC), Brice Meunier (DR PACA), Hélène Mandard (Nord), Jean François Gicquel (DR RAA), Pierre Januel (Vice-président), Steve Rattier (RAA), Clémence Patureau (Présidente), Pauline Vasseur (DR Nord), Luc Badin (Est), Céline Henninger (DR Est), Camille François (Vice-présidente), Matthieu Gardeux (Occitanie), Bertrand Simonin (Membre associé) **(18 votants)**

Etaient présents : Guérolé Carlier, Marion Michiardi.

**Excusés:** Philippe Pottier (Membre associé), Aude Charvillat (Atlantique), Youen Henaf (DR GO), Camille Pinaudeau (suppléant Atlantique), Laura Petersell (PACA), Christophe Conway (Membre associé), Julien Fayard (suppléant PACA).

**Ordre du Jour :**

- I. **Du volontariat de Guérolé.**
- II. **Des tâches de trésorerie.**
- III. **Ouverture d'un compte de réserve.**
- IV. **Clôture des comptes 2006.**
- V. **Participation au Conseil d'Administration de l'AFEV.**
- VI. **Volontariat associatif.**
- VII. **Fiche de poste du chargé de formation.**
- VIII. **Création d'un poste de chargé de mission Anciens.**
- IX. **Création d'un poste de coordinateur pour la région Est.**
- X. **Centre de Rétention Administrative.**
- XI. **Propositions de modification des Statuts.**

**I. Du volontariat de Guérolé.**

Guérolé a démissionné de son poste de trésorier national. Son volontariat, tel qu'il a été agréé par la préfecture, est caduque. Si nous validons une nouvelle fiche de poste pour Guérolé, celle-ci s'inscrira dans le cadre d'un nouveau volontariat.

Guérolé propose de valider une fiche de poste s'articulant autour du développement des outils informatiques, cela passant notamment par la gestion d'un intranet. De manière secondaire, selon cette fiche de poste, Guérolé interviendrait dans l'animation d'ISP organisées en Ile-de-France.

Pour certains, cette fiche de poste ne semble pas pertinente. Les missions liées aux outils informatiques seraient redondantes avec les travaux entrepris par l'équipe pour la refonte du site internet. De plus, financer un volontaire pour mener des actions d'ISP, fusse de manière secondaire, créerait un précédent. Si d'autres missions pourraient être trouvées, aucune ne semble avoir une cohérence propre. De plus, est mis en avant le fait qu'il est prévu dans les statuts que, parmi les membres de l'association, seuls les représentants de l'association peuvent être rémunérés.

Au-delà des missions pouvant être proposées, il est nécessaire de se prononcer sur le principe d'un renouvellement du volontariat. Cette nouvelle mission se ferait dans la logique d'un nouvel engagement. Si la médiation a permis de rétablir le dialogue, il semble qu'elle n'a rien changé aux relations de travail.

Si le volontariat de Guénolé devait ne pas être renouvelé, une période de préavis d'un mois serait mis en place.

**Vote :**

Prolongeons-nous le volontariat civil de Guénolé ?

**Oui : 0**

**Non : 9**

**Abstention : 8**

**II. Des tâches de trésorerie.**

Une répartition entre Camille et Anne des tâches de trésorerie est proposée. Camille s'occuperait de la gestion courante de la trésorerie (contact avec les groupes, relations avec la banque,...), Anne s'attachant plus à la politique financière sur le long terme (réflexion sur une politique de dons, animation de la commission finance du CA...). Une partie des tâches sera assumée en commun telle la gestion des demandes de subvention ou encore la préparation des points finances pour les différentes instances.

S'il n'y a pas de proposition concernant le titre de trésorier, il reste nécessaire d'avoir une personne formellement titulaire de ce poste. Si ce titre peut être porté indifféremment par Anne ou Camille, il serait, pour certains membres du CA, plus pertinent qu'Anne soit cooptée à ce poste.

**Votes :**

Répartissons-nous les tâches de trésorerie entre Anne, déléguée régionale IdFC, et Camille, Vice-présidente, tel que proposé ?

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Cooptons-nous Anne, déléguée régionale IdFC, au poste de trésorière nationale ?

**Pour : 14**

**Contre : 2**

**Abstention : 2**

**III. Ouverture d'un compte de réserve**

L'AG reste compétente pour voter la réserve, le CA peut uniquement voter l'ouverture de compte pour mettre la réserve et pour y placer les disponibilités.

Plusieurs types de comptes, comme une SICAV ou encore un livret A, sont envisageables. L'idéal serait de placer la réserve sur différents comptes. Cela permettrait notamment de placer une partie de cet argent sur un compte assez liquide que nous puissions en disposer facilement. Si la réserve théorique est assez importante, seule une partie de celle-ci pourra être placée sur le compte, réduisant de fait les possibilités de types de comptes envisageables. Tant que la réserve disponible ne dépasse pas un certain montant, il n'est pas nécessaire de multiplier les comptes et rend inévitable l'utilisation du compte le plus liquide possible. Ainsi le recours à un livret A semble naturel, celui-ci nous permettant de placer une certaine somme -au maximum 75 000€- tout en la laissant disponible pour combler un trou éventuel.

A terme l'objectif serait d'avoir un an de fonctionnement en réserve.

**Votes :**

Approuvons-nous l'ouverture d'un compte de réserve ?

**Pour : 13**

**Contre : 1**

**Absentions : 4**

Acceptons-nous le placement de la réserve sur un livret A ?

**Pour : 9**

**Contre : 1**

**Absentions : 9**

**IV. Clôtures des Comptes 2006.**

Mi-mars, les commissaires aux comptes ont fait l'audit financier de l'association pour l'année 2006. L'approbation par le Conseil d'Administration des comptes de l'exercice 2006 nécessaire pour la validation des comptes par les commissaires aux comptes.

L'exercice 2006 présente un excédent de 29 960 € auquel manque 14 000 € de remboursement des charges sociales des volontaires. Ce remboursement sera pris en compte pour l'exercice 2007 au titre des produits sur exercices antérieurs.

Par rapport à l'année 2005, on note une augmentation importante des produits (+45%) et des charges (+37%).

Au niveau des charges, l'augmentation est notable au niveau des formation (+39%), de l'action en détention (+57%) et de l'ISP (+66%). Les charges liées à la vie associative n'ont pas évolué sur les deux années. A l'inverse, on note une baisse des charges exceptionnelles (-63%).

Au niveau des produits, les subventions ont augmenté de 48%, la subvention de la DAP ayant augmenté de 12 000€, celle du CDVA de 14 000€. Les subventions régionales ont été multipliées par deux et les subventions locales ont augmenté de 55%.

Du fait de l'augmentation du nombre de bénévoles, le montant des cotisations et des PAF a augmenté de 8%. Les autres ressources ont été multipliées par 2,5, notamment le don et le mécénat ont été multipliés par 3 et les ressources liées au *Passe-Murailles* et à la GENEPImania sont multipliées par 2.

Les produits exceptionnels ont aussi augmenté notamment en raison des fonds dédiés.

A l'inverse les produits financiers ont baissé du fait de l'absence de placement.

Mis à part pour la région occitanie, toutes les délégations régionales sont déficitaires en 2006, ce déficit est particulièrement notable dans les régions Est ou encore PACA. Ces déficits reprennent notamment les déficits de certains groupes locaux liés notamment à l'organisation de formations régionales.

En 2006, l'aide au développement local et régional à été multiplié par 2,3.

Si, au niveau intégré, le résultat de l'exercice 2006 est particulièrement important, il ne doit pas masquer la fragilité persistante traduite par un résultat déficitaire de plus de 35 000€ que cachent les subventions exceptionnelles que nous avons reçu en 2006.

**Votes :**

Approuvons-nous les comptes 2006 ?

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Absentions : 0**

---

## V. Participation au Conseil d'Administration de l'AFEV.

Purement formel pendant longtemps, le CA de l'AFEV est en cours de rénovation pour tendre vers une véritable instance dirigeante. Dans le cadre de cette rénovation a été introduit dans leur CA un collège de 5 bénévoles, des personnalités proches de l'AFEV (professeurs, journalistes...) et des représentants d'associations partenaires (Animafac, AFEV Auvergne, Unis-cité, Eclaireurs de France, MRJC). C'est à ce titre que le GENEPI a été sollicité pour devenir membre du CA.

Que ce soit au niveau régional ou au niveau national, le GENEPI et l'AFEV travaillent souvent en commun, participer à leur CA semble ne pas poser de question de principe. De plus l'engagement des partenaires associatifs reste assez léger, notamment en raison du peu de réunions par an. Ce CA ne prenant que peu de décisions, cette participation relèverait plus de la représentation, permettant aussi un échange d'expériences.

### Vote :

Acceptons-nous de participer au Conseil d'Administration de l'AFEV ?

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Absentions : 7**

---

## VI. Volontariat associatif.

Pour que puisse être complété le dossier de demande d'agrément pour l'accueil de volontaires associatifs, le CA doit donner son accord de principe. Ce statut est appelé à se substituer au statut de volontaire civil des délégués et coordinateurs régionaux. Si sur le fond rien ne change, ce statut a un fonctionnement plus souple que le volontariat civil. Ainsi il n'y a pas de limite d'âge ou encore de durée minimum. De plus le contrat est passé directement entre l'association et le volontaire sans qu'une autorité tiers n'intervienne. Toutefois il existe une différence concernant le paiement des cotisations sociales des volontaires; dans le cadre du volontariat associatif, il semble nécessaire de faire l'avance de trésorerie.

Ce statut ne serait pas généralisé aux membres du bureau, leurs missions ne pouvant pas forcément être assimilée à une mission d'intérêt général au sens où cela est exigé pour le volontariat associatif. De plus, mis à part un souci de simplification, généraliser ce statut ne répond à aucune exigence.

### Vote :

Acceptons-nous d'accueillir des volontaires associatifs ?

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Absentions : 3**

---

## VII. Fiche de poste du Chargé de formation.

Une extension de la fiche de poste du chargé de formation est proposée. Cette fiche de poste reprendrait des tâches liées au secrétariat de l'association, ainsi le chargé de formation serait

notamment chargé de la gestion d'un système d'archivage commun à tous les permanents, de la gestion des contacts ou encore de la rédaction des comptes-rendus. Sa fiche de poste serait aussi plus poussée sur la gestion du site internet ou sur la communication interne.

Cette proposition fait suite au constat fait notamment par Christophe selon lequel sa fiche de poste ne justifierait pas un emploi à temps plein.

Pour certains, les nouvelles missions proposées releveraient de la responsabilité des représentants pour certaines, bien plus cette proposition pourrait être appréhendée comme une simple "rustine" pour éviter de penser la question dans la globalité.

Cette situation de vide pourrait être comblée par le listage de missions confiées (missions d'expertise,...) au chargé de formation directement dans la fiche de poste, mais ce serait confondre la fiche de poste et les missions proposées.

Si le tâtonnement peut être utile pour évoluer, il semble nécessaire d'avoir une réflexion d'ensemble. Il semble nécessaire de travailler sur la fiche de poste du vice-président en même temps. Les deux fiches postes et l'articulation du binôme seront réfléchies pour le prochain CA, par une commission spécifique.

Ce point est reporté au Conseil d'Administration Extraordinaire fixé au 5 mai. Une commission composée de Pierre, Quentin, Marie Gautier, Marie Chaudières, Camille, Alexis, Anne, Clémence, Bertrand et Jeff, se chargera de travailler sur le pôle formation.

---

### **VIII. Création d'un poste de chargé de mission Anciens.**

Dans le cadre de la politique envers les anciens génépistes, Laura propose au CA de venir travailler, pendant les mois de juillet et août, sur la création de l'annuaire des anciens et de lancer la reprise de contact.

La création d'un poste spécifiquement dédié à ces questions semble pertinente, si cette mission pourrait être confiée aux permanents il semble, par manque de temps, qu'elle sera difficilement remplie.

Cependant cette mission ne pourra se limiter à la seule reprise de contact, il semble nécessaire de travailler, avec le groupe de travail sur les anciens, sur les propositions qui pourraient être faites (création d'une association, invitations aux formations...). Les anciens pourront être sollicités pour savoir quel cadre d'engagement ils estimerait pertinent.

Au-delà des missions, il sera nécessaire de fixer un cadre pour cette mission, Laura pourra notamment animer le groupe de travail anciens.

Ne faire durer cette mission que sur deux mois ne semble pas être suffisant. Si cela permettrait d'impulser le projet et la mise en place d'outils, cette mission devrait être pensée pour une durée de plus longue, éventuellement de 12 mois.

Le financement de ce poste semble un peu délicat au regard de la ligne budgétaire anciens qui n'est que de 3000€. Cependant, se donner les moyens de la mise en place de la politique envers les anciens n'est pas si irrationnel au regard de l'enjeu.

Reste la question du statut de Laura pendant cette mission. Si plusieurs statuts sont envisageables, comme le recours au CDD ou encore au stage rémunéré, le statut de volontaire associatif cadre plus avec le sens de cet engagement et les contraintes financières qui y sont liées correspondent plus aux capacités de l'association.

La fiche de poste et les priorités des missions seront précisées par le groupe de travail anciens. Le groupe de travail devra aussi travailler sur la manière la plus pertinente de recueillir l'avis des anciens (questionnaire,...), réfléchir sur les différences entre les anciens et sur la question de savoir si, selon l'ancienneté, il faut faire des propositions différentes. Cette réflexion devra aussi porter sur la politique de dons et de mécénats de compétence pouvant être mise en place et sur les différentes propositions d'engagement possible.

**Vote :**

Approuvons-nous la création d'un poste de chargé de mission Anciens de 12 mois sous statut de volontaire associatif ?

**Pour : 12****Contre : 1****Absentions : 3**

Le groupe de travail Anciens, composé, notamment, de Brice, Jeff, Clémence, Alexis, Steve, Céline, Carole et Anne, travaillera sur les priorités de la mission, les suites à lui donner et les propositions pouvant être faites aux anciens.

**IX. Création d'un poste de coordinateur pour la région Est.**

La région Est est composée de deux DRSP, représentant un potentiel important d'établissements pénitentiaires touchables sans que la configuration actuelle ne puisse permettre un véritable développement. Créer un poste de volontaire établi à Dijon pourrait permettre ce développement. La fiche de poste proposée pour ce volontaire, à qui échoirait une mission de coordinateur régional, reprendrait l'essentiel des tâches de DR mise à part pour tout ce qui concerne la représentation à laquelle il ne serait qu'associé.

Le DR et le Coordinateur régional seront amenés à travailler dans deux villes séparées, posant ainsi des questions sur le suivi du binôme. En Grand Ouest, une organisation similaire avait été mise en place en début d'année entre le DR et la trésorière sans que l'expérience soit concluante. Une telle organisation imposera un encadrement fort.

Qu'ils soient amenés à travailler chacun sur une des DRSP de la région avec un champ d'action quasiment identique interroge sur la pertinence de la création d'un poste de coordinateur régional plutôt que d'une délégation régionale à part entière. Cette solution pourrait paraître plus logique mais pourrait aller contre la cohésion régionale qui s'est créée dans la région. Si le poste de coordinateur régional porte en lui les germes d'une DR, ne pas créer aujourd'hui cette DR permettrait une transition en douceur.

**Vote :**

Approuvons-nous la création d'un deuxième poste de volontaire pour la région Est ?

**Pour : 16****Contre : 0****Absentions : 2**

Lui confions-nous une mission de coordinateur régional ?

**Pour : 14****Contre : 1****Absentions : 3**

## X. Centre de Rétention Administrative.

Les premières interventions en centre de rétention ont eu lieu cette semaine. Les 10 bénévoles intervenant ont rencontré une grande motivation des personnes retenues. Le projet semble être pour le moment une réussite.

Comme cela à été convenu lors du BNE, ce projet n'aura pour suite que la création d'une association mais, au regard de son expérience, seul le GENEPI pouvait impulser ce projet. Cependant cette action s'est déroulé en dehors du cadre du GENEPI. Les personnes qui sont intervenues en CRA ne l'ont pas fait en tant que génépistes. Le seul lien entre le GENEPI et ce projet est la décision du BNE. Aucune convention n'a été signée et aucune action d'ISP n'est faite. Si l'association soutient ce projet, c'est pour le moment qu'un soutien extrêmement restreint.

Se pose la question du lien entre le GENEPI et la nouvelle association. Si l'AG le souhaite, le GENEPI pourra soutenir la nouvelle association en lui apportant une aide juridique ou encore en invitant ses membres à participer aux formations.

### Vote :

Prévoyons-nous un point de présentation du projet et de proposition de soutien du GENEPI au démarrage de la future association ?

**Pour : 11**

**Contre : 4**

**Absentions : 3**

## XI. Proposition de modification des statuts.

Au vu du temps qu'il nous reste, seules seront traitées les propositions relatives aux participations aux Frais et au délai d'envoi des comptes rendus. Les autres propositions seront abordées lors du conseil d'Administration exceptionnel qui se tiendra le 5 mai. Au-delà des questions qui touchent la modification des statuts, sera abordée ce jour là, la préparation de l'Assemblée Générale du 10 et 11 juin, le pôle formation et la politique en faveur des anciens.

.PAF

Le problème par cette proposition touche les désistements de dernière minute lors des formations. Mettre en place un système de chèque de caution, qui ne serait encaissé que lorsque qu'une personne, alors qu'elle y était inscrite, n'est pas présente lors d'une formation sans pour autant avoir fourni une justification valable ou avoir prévenu longtemps à l'avance, pourrait responsabiliser les génépistes. Ce problème est récurrent et effectivement un peu gênant, cependant, au-delà du fait que la sanction financière serait trop forte, l'engagement au GENEPI est différent selon les personnes, il semble délicat d'imposer à tous de venir à chaque formation.

.Délai des Comptes-Rendus

Selon les statuts, Les comptes-rendus de CA doivent être envoyés dans un délai de deux mois. Limitons-nous ce délai à un mois? Cette question ne se pose pas que pour les comptes-rendus de CA. Peut être sera-t-il pertinent de généraliser une limite pour l'envoi des comptes rendus pour ceux des BN et BNE. L'autre question se pose quand à la validation des comptes-rendus. Pour le moment aucun compte rendu n'est validé par les différentes instances. Il sera peut-être pertinent de systématiser cette validation, réglant de fait la question des délais d'envoi des comptes rendus, ceux-

ci ne pouvant être envoyés qu'après validation. L'envoi rapide du procès verbal des réunions pourrait permettre une circulation rapide de l'information.

Le temps restant étant insuffisant pour traiter la modification des statuts dans son intégralité, la majeure partie des discussions concernant ce point sont différées au Conseil d'Administration Extraordinaire se tenant le samedi 5 mai.

La proposition de mise en place d'un chèque de caution pour les formations est écartée sans être soumise au vote.

La proposition de modification du délai d'envoi des comptes-rendus est écartée sans être soumise au vote.

---